



REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE
DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

AM_2017_31

**Interdiction de circulation sur une portion du
chemin forestier de Combe Noire
pour des travaux forestiers sur la parcelle AI 92 au
lieu-dit La Chenaux.**

Le Maire de Mignovillard,

Vu la loi n°83-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, départements et régions ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;

Vu le code de la route ;

Vu le code de la voirie routière ;

Considérant que l'Entreprise Chevalet Conseil Forestier, représentée par M. Yannick Chevalet, doit entreprendre des travaux forestiers sur la Parcelle AI 92, située sur la Commune de Mignovillard au lieu-dit La Chenaux, et que, par conséquent, il est nécessaire d'interdire temporairement la circulation de tous les véhicules sur le chemin de la combe Noire, pour assurer le bon déroulement du chantier qui devrait avoir lieu du 26 juin au 3 juillet 2017.

ARRÊTE

Article 1^{er} : Entre le 26 juin et le 3 juillet 2017, en raison de travaux forestiers sur la parcelle AI 92 « La chenaux », la circulation de tous les véhicules sera interdite sur une portion du chemin de la combe Noire.

Article 2 : Une déviation sera mise en place par le chemin des Grands Fournets.

Article 3 : La signalisation règlementaire sera mise en place et retirée par l'entreprise réalisant les travaux.

Article 4 : M. le Maire de Mignovillard, l'entreprise Chevalet Conseil Forestier et les entreprises intervenant pour son compte sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Mignovillard le 20 juin 2017

Le Maire,



Florent SERRETTE

